

République Algérienne Démocratique Et Populaire

Wilaya d'Ain Temouchent

Daira d'Ain Kihal

Commune d'Aghlal

Avis d'attribution provisoire du marché

NIF : 096346079050124

N° : 09/2026/B.M

En application le loi n°:12/23 en date du:05/08/2023 fixant les règles générales relative aux marchés publics et de les article 82 du décret présidentiel n°247/15 du : 16/09/2015, portant réglementation des marché publics et des délégations de service public, il est porté à la connaissance des entrepreneurs ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence des capacités minimales paru dans les deux quotidiens " **الحياة** " en arab date du:29/01/2026 et en Français "

CAP en date du:01/02/2026 durant **quinze (15) jours concernant le projet** : Aménagement et revêtement en béton bitumineux de l' accès menant à la ferme charbouni et 40 logts ruraux à partir du CC02 commune d'Aghlal

qu'après analyse et évaluation des offres il à été décidé ce que suit :

n°	intitulé de l'opération	désignation de l'entreprise	montant en TTC	délai des travaux	note technique obtenue	n°identification fiscale de l'entreprise	critères de choix
01	Aménagement et revêtement en béton bitumineux de l' accès menant à la ferme charbouni et 40 logts ruraux à partir du CC02 commune d'Aghlal	SARL Etp Ahmed Abdeallah, Cite Des 294 Logts –Sidi Ben Adda Willaya Ain Temouchent	14 647 472.00DA	03 mois	84.00 points	001946084301303	L'offre le moins disant

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°247/15 du : 16/09/2015, portant réglementation des marché publics et des délégations de service public, tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune d' AGHLAL dans un délai de dix (10) jours à compter de la parution de présent avis d'attribution provisoire dans les quotidiens nationaux.

Un délai de 03 trois jours au plus tard à compter du premier jour de la publication de l'avis d'attribution provisoire du marché est accordé aux soumissionnaires pour se rapprocher au service contractant pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Fait à AGHLAL le : 24/02/2026

Le président de l'assemblée populaire communal